

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 4°)

**Ordonnance numéro OCA19 17043 (C-4.1) relative à l'implantation  
d'une zone scolaire sur l'avenue Borden  
entre les avenues Somerled et Bessborough**

À la séance ordinaire du 4 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'implantation d'une zone scolaire sur l'avenue Borden entre les avenues Somerled et Bessborough;
2. De conserver toute autre réglementation en vigueur.

**ANNEXE 1**

Plan de la zone scolaire proposée

GDD 1198236002

---

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 13 novembre 2019, date de sa publication sur le site internet de l'arrondissement CDN-NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.